

Conseil départemental : Fouilles archéologiques préventives au Fort Delgrès

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

24 janvier 2022

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de la Guadeloupe

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 22971001700018

Code postal / Ville : 97100 Basse-Terre

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2022A003N004

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :
Non

Nom du contact : Mme Dominique OGOLI-SOCIN - Tél : +33 590997924 -
Mail : dominique.ogoli-socin@cg971.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Le candidat doit fournir l'attestation d'opérateur agréé pour l'archéologie préventive, agrément prévu par les articles R.522.-14 et R.522-8, en application de l'article L.R522.2, du Code du patrimoine.

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global auxquels se réfère le marché au cours des trois derniers exercices.

Capacités techniques et professionnelles : - Preuve de la capacité professionnelle,

- Les références et expériences professionnelles sur les trois dernières années pour des prestations de même nature appuyées d'attestations de bonne exécution.

La composition de l'équipe du candidat (ses membres devront être nommément désignés, ainsi que leurs profils professionnels), ses compétences et expériences professionnelles; ses agréments. Le candidat devra présenter une liste de travaux (travaux universitaires, rapports de fouilles, publications scientifiques) exécutés dans le cadre de prestations similaires au cours des trois dernières années le contexte colonial des Antilles françaises pour le responsable d'opération, le ou les céramologues et le spécialiste du bâti militaire (forts et installations).

Capacités et compétences :

- Capacité à réunir et gérer une équipe de personnes compétentes et en nombre suffisant pour l'ensemble de l'opération ;
- Capacité à identifier et mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires

L'équipe de recherche devra pouvoir traiter les problématiques posées dans le cahier des charges scientifiques joint à l'arrêté préfectoral de prescription n° 2021-107. De plus, elle devra être capable, à la suite de la présente opération, de présenter ses résultats dans des publications nationales ou internationales ;

Le responsable de l'opération : il devra pouvoir justifier d'une expérience affirmée de la direction de chantiers de fouilles préventive concernant la période coloniale des Petites Antilles françaises. Il devra pouvoir justifier de publications traitant de l'archéologie militaire de type colonial des Petites Antilles françaises.

- Spécialiste des forts et structures militaires,
- Céramologue,
- Equipe de fouilles.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 14 février 2022 - 13:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation: Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

- Valeur Technique sur la base de la note méthodologique : 65 %
- Prix de la prestation : 20 %
- Délai d'exécution : 15 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES SUR LE BASTION PLAT DE LA HAUTE COUR DU FORT DELGRES (BASSE-TERRE)**

Classification CPV : 71351914

Type de marché : Services

Description succincte du marché : REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES SUR LE BASTION PLAT DE

LA HAUTE COUR DU FORT DELGRES (BASSE-TERRE)

Lieu principal d'exécution : BASSE-TERRE

La consultation comporte des tranches: Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allotи : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Ce marché comprend 3 phases

DURÉE

Phase 1 : 1 mois

Phase 2 : 1 mois

Phase 3 : 2 ans à compter de la date d'achèvement des phases 1 et 2

Instance de Recours : TA de Guadeloupe

Introduction des recours : Greffe du TA de Guadeloupe

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE,

Mr Guy LOSBAR

Date d'envoi du présent avis

24 janvier 2022